Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260123-D_2025_130-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-130

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. TOUROUL Sébastien - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - M. PAUTREL Sébastien – Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien- Mme DAUGUET Maryse - M. BLIN David- Mme DUPREZ Aurore (arrivée à 20h43) - Mme CHALOPIN Virginie - RINFERT Georges

Excusée : Mme LESENECHAL Floriane

Absent : M. VELE Arnaud

Madame Michèle PEAN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
OPAH
(opération programmée d'amélioration de l'habitat)

L'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) est un dispositif mobilisé pour améliorer l'habitat et le cadre de vie de cet habitat (services de proximité).

L'OPAH est un levier pour mieux financer les travaux de réhabilitation du parc privé (énergie, autonomie, insalubrité), car l'accompagnement des propriétaires à ces projets est confié par la collectivité à un opérateur dont le financement est pris en charge par la collectivité et l'Anah. (circulaire n° 2002-68 du 8 novembre 2002).

Ce soutien peut prendre la forme de subventions, de prêts à taux réduit et d'une assistance technique pour la planification et la réalisation des travaux de rénovation. L'OPAH est destinée à tous les propriétaires privés, qu'ils soient occupants ou bailleurs.

Par le passé, Louvigné Communauté a bénéficié de plusieurs OPAH qui ont atteint les objectifs fixés. Les données statistiques sur la partie Nord de Fougères Agglomération montrent une vacance plus importante avec une qualité énergétique très inférieure notamment sur les critères suivants :

- Précarité énergétique résidentiel.

Les communes de Poilley, Monthault, Saint Georges de Reintembault, Le Ferré, Mellé, Villamée, Le Loroux, La Bazouges du Désert et Louvigné du Désert sont les plus défavorisées.

- Taux de précarité énergétique supérieur à 20%.

Six communes ont un taux de précarité énergétique supérieur à 20% : Louvigné du désert, Mellé, Parcé, Le Ferré, Poilley, Monthault.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260123-D_2025_130-DE

- Nombre de ménages en situation de précarité énergétique mobilité.

Les communes sont : Monthault, Parcé, Poilley, Louvigné du Désert, Le Ferré, Villamée, Mellé, La Bazouges du Désert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- DEMANDER le lancement d'une OPAH pour les communes rurales à Fougères Agglomération.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL